

- COMPTE-RENDU - RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE DU VENDREDI 19 MARS 2021

Monsieur le Maire nomme une secrétaire de séance : Madame Isabelle DE MAURAIGE.

PRESENTS :

Hervé HUBER, Maire ;

Colette ROSTAN, 1ère Adjointe ; Guy HAQUELLE, 2ème Adjoint ;

Axel BARDIN, Géraldine CLEMENTZ, ~~Patrice DEBART~~, Isabelle DE MAURAIGE, Patrick GUYOT, Serge LEROY, Fabienne LOZANO, Christophe MARTIN, Patrick QUINQUENEL, ~~Virginie STEPHAN~~, Guillaume STEVENS et Rudy VARGA formant la majorité des membres en exercice.

(Les noms rayés sont ceux des absents excusés)

POUVOIRS :

Patrice DEBART à Hervé HUBER

Il n'y a pas de remarque sur le compte-rendu du dernier conseil municipal, il est donc adopté.

Monsieur le Maire fait le point sur les dommages des bâtiments communaux suite à l'incendie du 8 mars sur la maison voisine de la mairie.

Monsieur le Maire souhaite ajouter le vote des taux des taxes communales à l'ordre du jour, les conseillers présents sont d'accord.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h39 et passe à l'ordre du jour.

DELIBERATION D2021/6 – Budget principal Vote du compte de gestion 2020

Colette ROSTAN prend la parole et rappelle aux conseillers présents la différence ordonnateur / comptable.

Les résultats du comptable doivent être identiques à ceux de l'ordonnateur.

Elle rappelle le principe du budget qui s'articule autour de 2 sections : fonctionnement et investissement. Dans chaque section, il y a les dépenses et les recettes. Les sections doivent être idéalement équilibrées (le suréquilibre en recettes est possible).

Elle précise que les principales recettes de la commune sont les dotations de l'Etat et les taxes communales.

En 2020, il y a eu plusieurs investissements dont l'aménagement autour du château d'eau, la réfection de l'Impasse des Tilleuls, l'achat de décorations de Noël, de drapeaux, de la barrière chemin du barrage, d'un défibrillateur, d'outillage pour les services techniques, le remplacement du matériel informatique du secrétariat, entre autres.

Voici les résultats du budget principal 2020 :

Section de fonctionnement :

-	Résultat de l'exercice 2020 (fonctionnement) :	36 931.95€
-	Résultats antérieurs reportés :	127 418.02€
-	Résultats de la section de fonctionnement :	164 349.97€

Section d'investissement :

-	Solde d'exécution d'investissement (hors reports) :	- 86 003.66€
-	Solde antérieur reporté :	72 873.87€
-	Résultats de la section d'investissement (report inclus) :	- 13 129.79€

Restes à réaliser :

-	En dépenses d'investissement :	8 505€
-	En recettes d'investissement :	6 429€
-	Solde RAR :	- 2076€

Résultats cumulés :

En dépenses :	401 620.14€
En recettes :	550 764.32€
Solde :	149 144.18€

Vote Pour : 14 Contre : / Abstention : /

Monsieur le Maire propose de passer à la question suivante.

**DELIBERATION 2021/7– Budget principal
Vote du compte administratif 2020**

L'explication est la même que pour le compte de gestion. Il est au centime près identique au compte de gestion.

Vote Pour : 12 Contre : / Abstention : /
(Monsieur le Maire ne prend pas part au vote)

Monsieur le Maire propose de passer à la question suivante.

**DELIBERATION D2021/8 – Budget principal
Affectation du résultat du BP 2020 au BP 2021**

Le Compte Administratif 2020 présente un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de +164 349.97€ ;

La section d'investissement fait apparaître un solde d'exécution global de -13 129.79€ en D001, avec des restes à réaliser d'un montant de : -2 076€ ;

Si l'on considère les besoins recensés pour l'exercice 2021, et que le budget 2021 comporte, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de 80 000€, il convient d'affecter au budget de l'exercice 2021 le résultat comme suit :

- Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) : +149 144.18€
- Report en section d'investissement (ligne 001 en dépense) : 13 129.79€
- Affectation en réserves R 1068 en investissement : 15 205.79€

Vote Pour : 14 Contre : / Abstention : /

Monsieur le Maire propose de passer à la question suivante.

DELIBERATION D2021/9 – Taxes locales
Vote des taux 2021

Colette ROSTAN explique que la réforme de la taxe d'habitation sur les habitations principales entre en application au 1^{er} janvier 2021 et qu'il faut donc prendre en compte sa suppression dans le vote des taux 2021.

Le montant que représentait la part de la TH sera compensé par la part départementale de la Taxe foncière, il convient donc d'ajouter le taux de la taxe foncière départementale au taux de la taxe foncière communale.

Les élus décident de ne pas augmenter les taux des taxes communales mais doivent inclure la part départementale dans le vote.

Cela se résume donc ainsi :

Taxe foncière sur le bâti 24.16% (part communale) + 15.51% (part départementale) = 39.67%

Taxe foncière sur le non bâti 16.89%.

Il n'y aura pas de répercussion sur les administrés, juste un changement dans le détail.

Vote Pour : 14 Contre : / Abstention : /

Monsieur le Maire propose de passer à la question suivante.

DELIBERATION D2021/10 – Vote du Budget principal 2021

Colette ROSTAN prend la parole afin d'expliquer ce budget 2021. Elle passe en revue les tableaux d'explications préparés.

Le budget principal proposé au vote s'équilibre en section de fonctionnement à 439 074.18€ et en section d'investissement à 147 534.79€.

En investissement sont prévus cette année les travaux suivants (montants prévisionnels) :

Agrandissement de l'espace cinéraire du cimetière Rue de Fagnières	19 000€
Travaux de sécurisation routière	57 000€
Etoffement de l'aire de jeux	10 000€
Achat de barrières pont des vaches	1000€
Plantations parc du château d'eau	3000€
Achat de mobilier urbain	2000€
Mobilier secrétariat	1000€
Outillage/ matériel services techniques	2000€

Vote Pour : 14 Contre : / Abstention : /

Monsieur le Maire propose de passer à la question suivante.

DELIBERATION D2021/11 – Bornage de la butte Rue des Grands Clos
Recours au géomètre expert

Monsieur le Maire explique qu'avant de pouvoir mettre en vente les parcelles aux riverains concernés, il faut procéder à leur bornage.

Le coût du géomètre est estimé à 1600€ TTC.

Vote Pour : 13 Contre : / Abstention : /

Fabienne LOZANO ne souhaite pas participer au vote.

Monsieur le Maire propose de passer à la question suivante.

DELIBERATION D2021/12 – Fermeture à la circulation du Pont des Vaches
Achat de barrières

Afin de limiter les dépôts sauvages sur le chemin du pont des vaches, il a été décidé en concertation avec la SNCF et Châlons Agglo, de procéder à la fermeture du pont des vaches aux véhicules à moteur.

Pour se faire, il convient de poser des barrières et de la signalisation pour en avertir les éventuels utilisateurs.

Pour plus de robustesse, les barrières achetées seront en bois.

La demande de devis a été faite pour 2 barrières et des panneaux signalétiques. Le montant total s'élève à 2 200.80€ TTC.

Vote Pour : 14 Contre : / Abstention : /

Monsieur le Maire propose de passer à la question suivante.

DELIBERATION D2021/13 – Etoffement de l'aire de jeux
Choix de l'entreprise et validation du devis

Dans les projets d'investissement envisagés cette année, l'étoffement de l'aire de jeux actuelle a été décidé. Le montant alloué au départ était de 5000€ TTC.

Guillaume STEVENS était en charge de demander des devis, il a contacté 3 entreprises (IMAJ, Kompan et Loisirs aménagement) sur la base d'une balançoire et d'un toboggan qui sont des classiques des aires de jeux.

Le revêtement au sol dépend de la hauteur de chute.

Seule une société propose la pose pour un montant de 700€ HT. Faire poser les jeux par la société est une garantie pour que cela soit fait selon les normes en vigueur.

Cependant la commune va se charger de décaisser les emplacements et acheter les gravillons qui seront étalés une fois les agrès posés.

Après discussion, l'endroit actuel des petits jeux posés il y a quelques années reste le lieu privilégié pour un espace complet de jeux pour les enfants.

L'éventuel impact sonore est mentionné pour les riverains proches.

Après analyse des devis et des prestations proposées, la société IMAJ semble le mieux répondre aux critères demandés par la commune.

Vote Pour : 13 Contre : 1 Abstention : /

Monsieur le Maire propose de passer à la question suivante.

DELIBERATION D2021/14 – Travaux de sécurisation routière sur le village : choix de l'entreprise retenue et validation du devis

Dans le cadre du projet de sécurisation routière dans le village, des devis ont été demandés à 3 entreprises : Boituzat, Colas et Altera TP.

L'analyse des offres a été faite en commission finances et la société Altera TP répond au mieux à la demande de la commune.

Des ajustements ont été demandés suite au dépôt de la demande de subvention au Conseil Départemental car des éléments du dossier et du devis n'étaient pas en cohérence.

La dernière proposition d'Altera TP a été reçue ce jour et le montant définitif après correction s'élève approximativement à 39 000€ HT.

Il est proposé au conseil d'entériner le choix de la commission finances en retenant l'entreprise Altera TP pour le dernier devis corrigé.

Vote Pour : 14 Contre : / Abstention : /

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire propose de passer aux informations diverses.

INFORMATIONS DIVERSES

- Syndicat de démoustication : point sur la situation à envisager suite à l'annonce de la commune de Fagnières de se retirer du syndicat.
- Fête du 8 mai 2021 : reportée l'année prochaine, changer de date ne serait pas cohérent.
- Chasse aux œufs de Pâques : dans le contexte actuel, la commune peut difficilement organiser la recherche des œufs par les enfants. De plus la reprise de l'organisation de cette manifestation a été proposée à l'ALC par Monsieur le Maire.
- Marche du printemps entre élus le dimanche 21 mars, rendez-vous 9h.
- Collecte pour la pendule : 51 foyers ont répondu présents, 2070€ récoltés jusqu'à aujourd'hui.
- La commune ne récupérera finalement pas les chariots de la maison voisine envisagés par M. le Maire, la commission environnement n'y est pas favorable.
- Pont aux vaches : les travaux vont débiter. Châlons Agglo va reboucher les trous et la SNCF va refaire la grande plateforme.
- Projet boulevard périphérique : l'étude de Châlons Agglo est relancée. Il y a 2.4km à raccorder pour un montant de 80 à 100 millions d'euros.
- Aménagement de sécurité carrefour RD3/ Rue du Stade : le Président du Conseil Départemental a répondu au courrier envoyé par la commune. Il n'y aura pas d'aménagement spécifique mais le tronçon va passer à 70km/h.
- Rappel : L'étude sur la sécurisation de l'arrêt de bus actuel Rue de Fagnières est attendue pour le 1^{er} mai 2021.
- M. le Maire envisage une réunion entre les élus et la population en mai ou juin pour faire le point un an après avoir été élus.
- Artopia reprendra les travaux du parc du château d'eau le jeudi 25 mars, cela devrait être terminé fin mars.
- Le dépôt sauvage le long du périphérique sera enlevé par Châlons Agglo et Veolia le 25 mars.
- La visite annuelle des extincteurs a été faite : un bloc secours et une pile ont été changés (facturés en sus).
- PLUi : la commune va devoir se prononcer dans les mois à venir.
- Prochain conseil municipal le 23/04 à 18h30.
- Réunion de la commission loisirs le 26/03 à 18h30.
- M. le Maire demande que la commission environnement réfléchisse à un projet sur 5 ans.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions et clôture la séance à 21h15.